



**CONCESSION (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) EXPLOITATION DES PARCS DE
STATIONNEMENT
(ARTICLE L. 1121-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**Commission de Délégation de Service Public
Réunion du jeudi 14 avril 2022**

**ANALYSE DES CANDIDATURES
ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE
OUVERTURE DES OFFRES**

Procès-verbal

1 - IDENTIFICATION DE L'AUTORITE DELEGANTE

Coordonnées de l'autorité délégante :

Commune de THONON-LES-BAINS
1, place de l'Hôtel de Ville
BP 517
74 200 THONON LES BAINS

Tél : 0450706991

Courriel : a-aigoui@ville-thonon.fr

Site internet : <http://www.ville-thonon.fr/>

Plateforme de dématérialisation : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

2 - OBJET DE LA DELEGATION

La Commune de Thonon-les-Bains, souhaitant s'associer à un opérateur de stationnement chargé de l'exploitation de ses parcs de stationnement, a décidé de mettre en œuvre une consultation dans le cadre d'une concession de type délégation de service public, assortie d'objectifs de qualité de service rendu aux usagers et d'une politique commerciale dynamique.

Conformément à l'article R. 3121-1 du Code de la commande publique, la valeur estimée du chiffre d'affaires total hors taxes pour la durée totale de la concession (durée de 6 ans) à conclure est estimée à 6 000 000 € HT calculée de la manière suivante : 1 000 000 € HT x 6 années.

3 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION

3.1 - Pour désigner le Déléguataire, la Commune Délégante a mis en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence définie au Code de la commande publique. Voici les supports de publicité :

Diffuseur	Statut de publication	Date
Profil d'acheteur	Avis en attente de publication JOUE	28/02/2022 08:17:20
Profil d'acheteur	Transmis pour publication au support	02/03/2022 10:01:53
BOAMP	Avis émis	28/02/2022 08:17:20
BOAMP	En cours de validation ▶ détails	28/02/2022 08:55:05
BOAMP	En cours de publication ▶ détails	02/03/2022 11:50:29
BOAMP	Publié ▶ détails	02/03/2022 15:52:59
JOUE *	Avis émis	28/02/2022 08:17:20
JOUE *	En cours de publication	02/03/2022 09:46:15
JOUE *	Publié ▶ détails	03/03/2022 23:48:47
Le Moniteur (Hebdomadaire Presse)	Avis émis	28/02/2022 08:17:19
Le Moniteur (Hebdomadaire Presse)	Publié ▶ détails	11/03/2022 00:00:00
Marchés Online (couplage Presse)	Avis émis	28/02/2022 08:17:19
Marchés Online (couplage Presse)	Publié ▶ détails	03/03/2022 00:00:00

3.2 - La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au vendredi 8 avril 2022 à 12h00.

4 - ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

4.1 - Date de la réunion

La réunion d'analyse des candidatures et d'ouverture des offres s'est tenue :

Le jeudi 14 avril 2022 à 16h45

4.2 - Composition de la commission de délégation de service public

La composition de la commission a été fixée par délibération du 21 septembre 2020.

Membres à voix délibérative :

NOM, Prénom et Qualité	Présent	Absent
Monsieur ARMINJON (<i>Président de la Commission</i>)	X	
Monsieur TERRIER (<i>Membre titulaire</i>)	X	
Madame BIRRAUX (<i>Membre titulaire</i>)	X	
Monsieur TISSUT (<i>Membre titulaire</i>)	Excusé	
Madame GUIGNARD-DETRUCHE (<i>Membre titulaire</i>)	X	
Madame BAUD-ROCHE (<i>Membre titulaire</i>)	X	
Monsieur GARCIN (<i>Membre suppléant</i>)	X	
Madame MOULIN (<i>Membre suppléant</i>)		X
Monsieur DELSANTE (<i>Membre suppléant</i>)		X
Monsieur BARNET (<i>Membre suppléant</i>)		X
Monsieur DUVOCELLE (<i>Membre suppléant</i>)		X

Membres à voix consultative :

NOM, Prénom et Qualité	Présent	Absent
Monsieur le Directeur de la D.P.P.P. (Monsieur L'ANGEVIN)		X
Madame La Trésorière Principale (Madame MOUGENOT)		X
Monsieur le Directeur Général des Services (Monsieur PARIS)	X	

Secrétariat de la commission¹

Monsieur Dumoulin, agent municipal et directeur adjoint du service des marchés publics est désigné secrétaire de séance.

¹ Les personnes chargées du secrétariat de la commission n'ont ni droit de vote ni droit de participation aux débats, même à titre consultatif.

4.3 - Fonctionnement de la commission de délégation de service public

Le quorum des membres à voix délibérative est atteint :

- Oui, la commission de délégation de service public peut valablement délibérer.
- Non, la commission de délégation de service public ne peut valablement délibérer.

4.4 - Objet de la réunion

L'objet de la réunion est le suivant :

- Ouverture des dossiers de candidature ;
- Analyse des dossiers de candidature ;
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.
- Ouverture des offres.

5 - ENREGISTREMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Visualiser les dépôts

Type de procédure : Contrat de concession ouvert
Intitulé de consultation : Contrat de concession de service pour la gestion du stationnement payant
Référence de consultation : Concession Parcs
Type de marché : Services

IMPRIMER LA LISTE

GÉNÉRER LA LISTE AU FORMAT PDF

A.JOUTER UN DÉPÔT PAPIER *

L'API Entreprise vous permet de récupérer automatiquement les données et documents administratifs des soumissionnaires. Pour y accéder, cliquez sur sa raison sociale.

N°	Raison sociale	Adresse mail	Date du dépôt	Type	Coffre-fort
1	INDIGO Park	developpement@group-indigo.com	07/04/22 14:48	@	
2	SAGS	aosags@sags.fr	08/04/22 10:25	@	

La Commission constate que les dossiers de candidature sont complets, elle décide de procéder à l'examen de la candidature de chaque candidat.

6 - GRILLE D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Nom candidat	Forme de candidatures (candidature individuelle ou en groupement)	Dépôt des candidatures par voie dématérialisée avant la date limite de remise des candidatures et des offres (vendredi 8 avril 2022 à 12h00)	Modalités de présentation de la candidature (langue française ou traduction assermentée)	CONTENU DE LA CANDIDATURE														
				Justifications à produire au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle <i>Possibilité de fournir un formulaire DC1</i>									Justifications à produire au titre de la capacité économique et financière <i>Possibilité de fournir un formulaire DC2</i>			Justifications à produire au titre de la capacité technique et professionnelle		
				Pièce 1	Pièce 2	Pièce 3	Pièce 4	Pièce 5	Pièce 6	Pièce 7	Pièce 8	Pièce 9	Pièce 10	Pièce 11	Pièce 12	Pièce 13	Pièce 14	
				Lettre de candidature	Document attestant du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat	Déclaration sur l'honneur	Documents justifiant l'absence d'exclusion à la procédure de passation	Une déclaration sur l'honneur attestant des renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes	Document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	Extrait K bis ou équivalent de moins de 3 mois (sauf raison justifiée)	Attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité	Document retraçant les chiffres d'affaires	Comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices	Tout document complémentaire de nature à faire apparaître la capacité et la solidité financière du candidat.	Lettre de motivation	Liste des principales références	
Indigo Infra (SASU du Groupe INDIGO)	Individuelle (mais présente DC2 et pièces pour Indigo Park qui est une société prestataires du Groupe INDIGO) Siège : Paris La Défense	OUI	OUI	OUI, présence du DC1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI : justification de l'absence de personnel	OUI	Oui	OUI	OUI, présence notamment du formulaire DC2 CA 2020 : 55 288 k€ CA 2019 : 63 044 k€ CA2018 : 61 123 k€	OUI	OUI	OUI	OUI Effectif : 0 pour Indigo Infra 1487 pour Indigo Park	OUI REF DSP : Agen : 2200 pl Arcachon : 665 pl Grand Paris Seine Ouest : 1197 pl Compiègne : 325 pl Dieppe : 2217 pl Métropole Lille : 6306 pl Meaux : 3600 pl Neuilly : 1357 pl Métropole de Strasbourg : 1143 pl
SAGS SAS	Individuelle Siège : Charnay les Macon	OUI	OK	OUI, présence de DC1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Pas de lettre de motivation à proprement parler, mais présence d'un document détaillant de manière synthétique les moyens techniques et humains de la société Effectif : 240 collaborateurs	OUI REF DSP : Annemasse : 3100 pl HCL : 1520 pl Ville de Paris : 129 pl 414 pl 140 pl 876 pl 850 pl Bourg Saint Maurice : 5000 pl Courbevoie : 7750 pl CH Corbeil : 2400 pl Val d'Isère : 2000 pl	

7 - DECISION DE LA COMMISSION SUITE A L'EXAMEN DES CANDIDATURES : ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

7.1. Après avoir débattu la grille d'analyse des candidatures ci-dessus détaillée, la commission considère que les candidats INDIGO Park et SAGS :

- Présentent les garanties professionnelles et financières nécessaires à l'exécution du contrat de concession (délégation de service public) portant sur l'exploitation des parcs de stationnement ;
- Attestent du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

7.2. Les candidats suivants peuvent donc être admis à présenter une offre :

- INDIGO Park
- SAGS

8 - ENREGISTREMENT ET OUVERTURE DES OFFRES

8.1 - Enregistrement des offres

S'agissant d'une procédure ouverte, les plis ont été reçus en même temps que les candidatures.

8.2 - Contenu des offres

N° du pli	Nom du soumissionnaire	Contenu des offres		
		<u>Pièce n°A</u> Document synthétique de présentation	<u>Pièce n°B :</u> Proposition de cahier des charges	<u>Pièce n°C :</u> Dossier de synthèse des paramètres de l'équilibre financier
1	Indigo Park	X	X	X
2	SAGS	X	X	X

9- DECISION DE LA COMMISSION SUR LES OFFRES

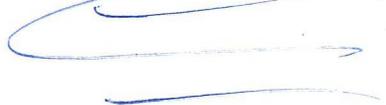
Les dossiers contenant les offres sont remis aux assistants juridique et financier de la Commune de Thonon-Les-Bains qui procèderont à l'analyse, en premier lieu, de leur conformité juridique et, en second lieu, au regard des critères de jugement des offres définis par le règlement de consultation.

Un rapport d'analyse des offres sera ainsi soumis à la prochaine commission de délégation de service public qui donnera un avis sur les soumissionnaires pouvant être régulièrement invités à entrer en phase de négociation pour l'attribution de la concession envisagée.

La séance est levée le 14 avril 2022 à

Fait à Thonon les Bains, le 14 avril 2022.

Monsieur ARMINJON
(Président de la Commission)



Monsieur TISSUT
(Membre titulaire)

excusé

Monsieur GARCIN
(Membre suppléant)

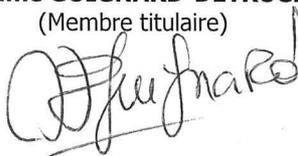


Monsieur BARNET
(Membre suppléant)

Monsieur TERRIER
(Membre titulaire)



Madame GUIGNARD-DETRUCHE
(Membre titulaire)



Madame MOULIN
(Membre suppléant)

Monsieur DUVOCELLE
(Membre suppléant)

Madame BIRRAUX
(Membre titulaire)



Madame BAUD-ROCHE
(Membre titulaire)

Monsieur DELSANTE
(Membre suppléant)